

Résumé des mandats

Congrès d'orientation de l'Association pour une Solidarité Syndicale Étudiante (ASSÉ) Tenu du 25 au 28 novembre 2005 au Centre communautaire et sportif N.D.A, Montréal

Note : Le présent résumé des mandats comporte différents types de propositions. Pour les connaître et les comprendre, référez-vous à la proposition 1., du point Objectifs et déroulement du Congrès, à la page 2.

Ordre du jour

1. Vendredi, le 25 novembre 2005 à 16h

0.0 Ouverture

1.0 Procédures

1.1 Praesidium

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

1.3 Lecture et adoption du procès-verbal des 8 et 9 octobre 2005

1.4 Objectifs et déroulement du Congrès

Samedi, le 26 novembre 2005 à 9h

2.0 Présentation des rapports

3.0 Comité ad hoc à la production d'un rapport synthèse

3.1 Élections au Comité

3.2 Directives au Comité

Dîner

4.0 Principes de base et revendications de l'ASSÉ

4.1 Plénière

4.2 Délibérante

Souper

5.0 Fonctionnement interne

5.1 Plénière

5.2 Délibérante

Dimanche, le 27 novembre 2005 à 9h

6.0 Campagnes, stratégies, mobilisations et informations

6.1 Plénière

6.2 Délibérante

Dîner

7.0 Perspectives d'avenir pour l'ASSÉ et le syndicalisme de combat

7.1 Plénière

7.2 Délibérante

Souper

Lundi, le 28 novembre 2005 à 9h

8.0 Élections

9.0 Adoption d'une politique de dépenses

10.0 Adoption d'un code de procédures révisé

11.0 Modification aux règlements et avis de motion

11.1 Traitement des avis de motion

- 11.2 Dépôt des avis de motion
- 12.0 Varia
- 13.0 Fermeture

Lecture et adoption du procès-verbal des 8 et 9 octobre 2005

1. L'adoption du procès-verbal des 8 et 9 octobre 2005.

Objectifs et déroulement du Congrès

1. Que le déroulement des adoptions se fasse de la façon suivante :

1- Que les mémoires soient reçus mais pas adoptés.

2- Que les recommandations et orientations aux points 4.0 à 7.0 soient adoptées selon une des 3 formules suivantes :

A- Pour adoption immédiate

Pour les propositions normales devenant effectives au moment de leur adoption.

B- Pour adopter en recommandation

Pour les recommandations nécessitant un certain travail d'élaboration avant de devenir des propositions.

En absence de spécification contraire, le travail d'élaboration sera confié à l'exécutif et les propositions seront sujettes à adoption au Congrès d'hiver.

C- Pour adoption en orientation

Pour les orientations nécessitant un travail d'élaboration avant de devenir des politiques de l'ASSÉ.

En absence de spécification contraire, le travail d'élaboration sera confié au Conseil InterRégional et les politiques seront sujettes à adoption au Congrès annuel.

3- Que la présidence s'assure de faire spécifier par les délégations qui proposent selon quelle formule cette proposition est faite.

4- Pour les propositions nécessitant des dépôts d'avis de motion, tels que des modifications aux Statuts et règlements, les débats entourant ces avis de motion seront recevables dans les plénières, mais ne pourront être déposés qu'au point 11.2.

2. Que les plénières soient organisées ainsi :

- Plénière de 30 minutes sur les enjeux du point traité;
- Ateliers-discussions de 1 heure en caucus de maximum 15 personnes (non-mixtes, mixtes, cégep/université);
- Présentations des porte-parole des caucus de 5 minutes maximum.

3. Qu'il y ait un caucus formation de 30 minutes fait en non-mixtes.

4. Que durant l'ensemble du Congrès il y ait un vote indicatif qui précède le vote formel.

Présentation des rapports

1. Que le temps de présentation des mémoires soit limité à 10 minutes pour les délégations non-membres et 15 minutes pour les délégations membres.

Comité ad hoc à la production d'un rapport synthèse

Élection d'un comité ad hoc

1. Que Francis Hamel, Alexandre Leduc, Marc-André Faucher et Catherine Landry soient élu-e-s au Comité ad hoc à la production d'un rapport synthèse.

Directives au comité ad hoc

1. Que le Comité ad hoc soit mandaté de rédiger son rapport afin de faire états des délibérations et conclusions du Congrès d'orientation; que le comité inclut dans son rapport une vérification factuelle du contenu des mémoires et que ce rapport soit déposé au prochain Congrès.

Principes de base et revendications de l'ASSÉ

Plénière

1. Que l'atelier au point 4.1 soit mené en caucus de discussions sur la base cégep/université. Que les thèmes suivants soient discutés en atelier dans le but d'amener des propositions claires en délibérante :

- L'élaboration du discours en lien avec les principes de base de l'ASSÉ;
- Revendications femmes;
- Revendications environnementales;
- Revendications académiques;
- Revendications concernant les régions éloignées.

Délibérante

1. A) : Qu'un comité de réflexion ad hoc soit créé et qu'il soit mandaté à produire un document visant :

- À définir la gratuité scolaire;
- À expliciter les revendications de l'ASSÉ à ce sujet;
- À explorer des moyens de mise en application de ces revendications.
- Qu'il soit composé des membres suivants :
 - Typhaine Leclerc-Sobry (AGECFXG)
 - Pascal Rheault (AÉCS)
 - Hugo Desgagné (AEMSP-UQAM)
 - Un ou une membre de l'exécutif de l'AFESH-UQÀM (à être déterminer)
 - Jérôme Aubin (AEMSP-UQÀM)
 - Qu'Hugo Desgagné et Jérôme Aubin soient les coordonnateurs du comité ad hoc.
- Que le rapport du comité ad hoc soit déposé au Congrès annuel.

2. C) : Qu'une réflexion interne soit amorcée sur les moyens devant être mis en place afin que l'ASSÉ puisse être en mesure d'assurer une production soutenue de documentation sérieuse et scientifique en

lien avec les principes et revendications de base.

3. C) : Que l'ASSÉ encourage ses associations membres à adopter et appliquer une politique écologiste et à faire pression sur leurs institutions scolaires pour qu'elles en adoptent une, si ce n'est déjà fait. Que ces démarches s'inscrivent dans la construction d'une politique écologiste propre à l'ASSÉ.

4. A) : - Considérant que les produits menstruels sont toxiques et nocifs pour la santé des femmes; Que l'ASSÉ se positionne pour la promotion et l'accessibilité aux alternatives menstruelles telles que le keeper, la diva cup et les serviettes en coton.
- Que l'ASSÉ se positionne contre toute forme de promotion d'un idéal hétérosexuel standardisé dont celui modelé par le marché capitaliste et patriarcal.

Fonctionnement interne

Plénière

1. Que les ateliers-discussions soient faits sur la base des caucus non-mixtes; que ces thèmes soient discutés en ateliers :

- Problématiques de l'intégration des régions à partir des mémoires de Matane et Drummondville;
- Problématiques des finances à partir des pistes de réflexion du mémoire de Valérie Soly;
- Problématiques de la place des femmes à l'ASSÉ à partir des recommandations du mémoire du Comité femmes;
- Problématiques des dynamiques de travail à partir du mémoire de Jérôme Charaoui;
- Problématiques des comités à partir des recommandations du mémoire du Comité recherche et réflexion;
- Problématiques du fonctionnement des instances à partir des propositions du mémoire de l'AFESH-UQAM;
- Problématiques de la formation à partir des recommandations du mémoire de Philippe Gauvin.

Délibérante

1. C) : De revoir la délimitation des territoires et le financement des Conseils régionaux dans l'optique de consolider les associations au niveau régional.

2. A) : - Que les gens en charge des comités diffusent aux associations membres les moments des réunions pour favoriser l'implication volontaire et spontanée;
- Que les informations sur les comités et les suivis des projets soient diffusés sur Internet;
- Que les associations locales diffusent largement l'information quant aux places disponibles sur ces comités auprès de leurs membres, particulièrement ceux et celles qui ne sont pas sur les exécutifs locaux.

3. A) : Que les finances deviennent un mandat prioritaire du ou de la Secrétaire à la coordination jusqu'à ce que le poste de Secrétaire aux finances soit comblé;

Et que, en ce sens, les tâches suivantes soient assumées par le Secrétaire à la coordination :

- Prendre connaissance des documents de gestion administrative et financière de l'ASSÉ;
- Informer l'exécutif, sur une base hebdomadaire, de l'état des finances de l'ASSÉ;

- Superviser l'analyse des finances et des prévisions budgétaires pour le prochain Congrès de l'ASSÉ et rédiger une présentation de cette analyse.

4. A) : Dans le but de faciliter l'articulation des revendications de l'ASSÉ au niveau local, que le Congrès favorise la tenue de caucus/ateliers de type cégep/université.

5. B) : Que le RÉÉSUM et l'AÉHUM, en collaboration avec le Secrétaire aux relations internes, soient mandatés de dégager des solutions concrètes afin d'améliorer la communication et la cohésion interne.

6. C) : Que l'ASSÉ se dote d'une structure de téléconférences, dans la mesure de ses moyens financiers et matériels, dans le but de favoriser la participation des régions aux différentes instances.

7. C) : Que soit élaborée une proposition de réforme du Conseil InterRégional dans la perspective de rendre fonctionnelle une instance intermédiaire entre le Congrès et le Conseil exécutif;
Que ce mandat soit traité en priorité au prochain Conseil InterRégional.

8. A) : Que le Comité recherche et réflexion soit mandaté de rédiger un rapport sur le contexte socio-politique québécois au moins 2 semaines avant la tenue du Congrès annuel. Que ce rapport comprenne une revue des enjeux en éducation, dans les autres luttes progressistes, et des pistes de réflexion pour l'élaboration du plan d'action annuel.

Que le Comité information soit mandaté de produire un guide de préparation aux instances de l'ASSÉ à partir de l'ébauche présentée en annexe 1 du mémoire de l'AFESH-UQAM.

9. A) : Que les associations membres et le Conseil exécutif soient encouragés à produire un document de recherche et de réflexion pour appuyer certaines des propositions qu'elles font au Congrès, particulièrement lorsqu'il s'agit de propositions ayant trait aux plans d'action.

10. A) : Noter dans les procès-verbaux des différentes instances de l'ASSÉ la différence entre le nombre d'interventions des hommes et des femmes.

11. A) : - Créer la fonction de gardien et gardienne du senti pour le Congrès.

- Que soit accordé un tour de parole prioritaire à la personne désignée comme gardien ou gardienne du senti afin que tout problème soit réglé rapidement.

12. Évelyne St-Pierre comme gardienne du senti jusqu'à la fin de la journée.

13. A) : Que, dans le cadre de nos instances, des pauses soient plus souvent proposées lorsqu'un débat semble mener nulle part ou que la tension entre les individus monte;

- Que, dans le cadre de nos instances, l'on hésite moins de trancher un débat par un vote ou de proposer une mise en dépôt lorsqu'un débat s'éternise;

- Qu'il y ait plus de rencontres informelles, hors-instances, entre militants et militantes afin de favoriser le sentiment de camaraderie;

- Que les problématiques liées aux dynamiques de travail soient abordées le plus possible au fur et à mesure qu'elles surviennent afin d'éviter une accumulation;

- Que soient favorisés la planification d'avance et l'accomplissement plus assidu de nos tâches respectives afin d'éviter les situations et les sentiments d'urgence;

- Qu'il y ait une reconnaissance accrue de nos succès et de nos bons coups.

14. A) : Attendu que des positions et des actions féministes s'avèrent récurrentes d'année en année; Que le comité femmes soit mandaté de rédiger une politique féministe.

15. A) L'adoption des recommandations du mémoire sur la formation :

Section méthodologie

- Bien prendre soin de conserver les documents relatifs à la formation.
- Conserver les documents relatifs à la participation et aux finances des camps de formation ou en créer lors des prochains.

Section analyse

Dates des camps de formation

- Continuer de favoriser la tenue des camps de formation avant le mois d'octobre à l'automne et avant la mi-février pour l'hiver.

Résolutions relatives aux camps de formation

- Réhabiliter le CIR comme lieu de décision sur les camps de formation entre le Congrès et le CE.
- Maintenir le Congrès comme lieu de décision sur les camps de formation afin de se doter d'un calendrier cohérent et d'orientations générales.
- Favoriser la présence de membres actifs au sein du comité formation afin de décharger l'exécutif.
- Généraliser la production de PVs au sein des comités pour fins d'archives et autres.

Horaires et ateliers

- Éviter de tenir des ateliers en soirée lors des camps de formation; favoriser plutôt des débats/discussion.
- Éviter de tenir des ateliers pratiques ou théoriques sur l'éducation en simultanée.
- Tenter l'expérience, lors d'un camp de formation futur, de tenir des ateliers techniques et hors éducation en simultanée afin d'être fixé-e-s pour l'avenir.
- Tenir quatre périodes d'ateliers le samedi et trois le dimanche.
- Établir puis maintenir un équilibre entre ateliers théoriques et pratiques.
- Favoriser la tenue d'ateliers techniques.
- Favoriser la tenue d'ateliers sur les autres luttes sociales.
- Faire en sorte que les ateliers soient interactifs, en prévoyant des périodes de question ou de débats par exemple.

Documents papiers et informatiques disponibles

- Étudier la documentation disponible lors de la planification des camps de formation.
- Étudier la documentation disponible avant de produire de nouveaux textes afin de compléter l'information disponible et de ne pas la dédoubler.

Élections

- Encourager fortement les personnes d'expérience qui quittent l'exécutif, les autres comités, voire même les associations locales à se présenter sur ce comité.

Formation des comités et des conseils régionaux

- Réaffirmer l'importance des transitions tant dans les comités de travail que dans l'exécutif, les conseils régionaux et les associations étudiantes locales.

Préparation d'instances

- Intégrer un caucus procédures en début de congrès au moins une fois par session.

Identifier les besoins de formation

- Que l'interne ait pour mandat de demander aux associations locales leurs besoins de formation au moins une fois par session, préférablement après la mi-session.

Contacts formations

- Rassembler une liste de personnes capables de donner des formations et la liste des formations correspondantes.

Diffusion de l'information

- Augmenter l'information diffusée concernant les camps de formation.

16. A) : Que l'ASSÉ inclue une liste des externes membres sur le site Internet.

Campagnes, stratégies, mobilisations et informations

Plénière

1. Que les ateliers-discussions durent 1h30, qu'ils aient lieu sur la base des caucus mixtes et que les thèmes suivants soient abordés :

- La diversité des tactiques et l'ASSÉ;
- Les médias et l'ASSÉ;
- La FECQ, FEUQ et l'ASSÉ;
- Le matériel d'information;
- Le journal *Ultimatum*;
- Les stratégies de mobilisation au local;
- Stratégies à adopter pour les campagnes d'affiliation;
- Les mouvements sociaux.

Délibérante

1. A) : Que les actions de l'ASSÉ soient dûment organisées, pour que de façon générale, les actions permettent et encouragent un accroissement de la participation étudiante aux actions futures, de façon à ce que la base militante s'élargisse et pour permettre une réelle escalade des moyens de pression faisant accroître le rapport de force en notre faveur. Qu'elles mettent de l'avant nos revendications et l'argumentaire qui les sous-tend, de façon à faire progresser notre cause et y sensibiliser la population, étudiante ou non.

2. B) : Que notre compréhension et notre application du principe de la diversité des tactiques s'insèrent dans une optique d'escalade des moyens de pression : que toute tactique n'est pas bonne à utiliser à tout moment, mais qu'une diversité de tactiques est nécessaire à l'instauration d'un rapport de force avec le

gouvernement, chacune en son temps. Que la détermination du moment où la radicalisation de la lutte est nécessaire revient à l'ensemble des membres et non à l'esprit d'initiative d'une minorité de membres.

3. A) : - Que l'ASSÉ dénonce publiquement les publicités sexistes lors de la campagne contre la marchandisation du corps des femmes;

- Que l'ASSÉ, le Comité femmes, les comités locaux, les associations membres et les Conseils régionaux participent activement à mener une campagne percutante sur la marchandisation du corps des femmes en informant et en mobilisant leurs propres membres.

4. A) : Qu'à toutes les occasions possibles, que les documents d'analyses de l'ASSÉ soient soumis au Comité femmes pour que celui-ci soit en mesure d'émettre ses commentaires afin de favoriser une analyse genrée dans le discours de l'ASSÉ.

5. B) : Considérant l'importance d'assurer la présence du discours de l'ASSÉ sur la scène publique; Considérant l'importance que soit préparé un dossier de presse pour chaque action organisée par l'ASSÉ :

Que soit étudiée la création d'une équipe de communication ayant pour tâches potentielles : La révision et le développement de stratégies médiatiques et le support aux porte-parole de l'ASSÉ.

6. B) : Que les représentants et représentantes médiatiques de l'ASSÉ puissent dissocier l'ASSÉ de gestes commis lors d'actions de l'ASSÉ s'ils ne respectent pas le cadre établi par un mot d'ordre du Congrès.

7. A) : Que les mandats du journal *Ultimatum*, de la revue *Ultimatum* et de l'*Ultimatum Express* soient revus. Dans le but de définir et d'établir une meilleure complémentarité entre ces documents.

Que le journal *Ultimatum* soit doté d'une section régionale et d'une section internationale. Et que soit favorisée la publication d'entrevues.

8. A) : Inviter les jeunes du secondaire à participer à nos actions et d'inclure dans nos plans d'action un volet jeunes secondaires.

9. A) : Favoriser un échéancier fixe et plus fréquent de parution pour l'*Ultimatum Express*.

10. B) : Produire un document d'organisation sur la « gestion des journées de grève » afin de pallier à l'inexpérience au niveau local.

11. B) : Pendant les grèves, disposer d'une feuille flexible avec les mots d'ordre de la semaine – afin d'orienter au niveau local le travail des exécutifs.

12. B) : Prioriser des journées et/ou des événements clés plutôt que de s'éparpiller dans toutes sortes de petites activités qui peuvent coûter cher en déplacement pour les cégeps de région pour peu de résultats (sans tomber dans la facilité et de n'organiser qu'un ou deux événements).

13. A) : Que l'ASSÉ appelle à des contingents féministes lors des diverses manifestations.

Que l'ASSÉ se munisse d'une bannière ASSÉ-FEMMES.

Que la réunion des comités femmes locaux de la session d'hiver soit publicisée et mise de l'avant afin

que tous les comités femmes locaux étudiants du Québec puissent se réunir.

14. A) : Que les documents de recherche et de réflexion produits servent à la production de matériel d'information et de mobilisation, synthétisé et vulgarisé.

Élections

1. Motion de félicitations pour le comité bouffe.
2. Que Christophe Vaillancourt soit nommé au Comité formation.

Adoption d'une politique de dépense

1. Que l'on adopte la politique de dépense jointe au cahier de Congrès (pages 27 à 30).

Adoption d'un code de procédures révisé

1. Que le nouveau code des règles de procédure soit adopté et refondu.
 - Ajouter à la fin de l'Article 1 - Application en Congrès, la phrase suivante : Les Statuts et règlements ont préséance sur le présent code.
 - Ajouter à la fin de l'Article 11 : Régularité des propositions, la phrase suivante : Lorsque plusieurs propositions sont amenées par écrit au praesidium, elles sont traitées selon l'ordre où les délégué-e-s les proposent lors de leur tour de paroles.
 - Remplacer "Advenant qu'aucune délégation demande le vote, la proposition est adoptée à l'unanimité." par "Après la relecture de la proposition, la présidente ou le président demande : « Est-ce qu'il y a une délégation qui s'oppose à l'adoption à l'unanimité de cette proposition, amendement ou sous-amendement? ». Si personne ne s'oppose, la proposition est adoptée à l'unanimité, sinon la proposition est mise au vote selon les modalités de l'Article 48 : Modalité du vote)" dans l'Article 45 : Moment du vote et unanimité.
 - Remplacer le terme "démission" par le terme "destitution" dans l'Article 66 : Sanction contre le praesidium.

Modification aux règlements et avis de motion

Traitement des avis de motion

1. Article 10 : Qu'"une (1) des publications" soit remplacée par "un des médias."
2. Article 11.17 : Que soit ajouté à la fin "11.17.1 Les candidatures éventuelles devront se conformer à l'un ou l'autre des articles suivants : article 30 ou article 38. 11.17.2 De plus, le Congrès peut se saisir d'entériner ou de rejeter les personnes déjà élues sur les Comités de travail."
3. Article 22.10 : Que soit ajouté entre "exécutif" et "jusqu'au", "ou des Comités femmes et journal."
4. Article 25 : Que "Le Conseil InterRégional doit se réunir au moins une (1) fois par mois (pour un délai maximal de 45 jours entre chaque réunion)." soit remplacé par "Le Conseil InterRégional doit être convoqué pour se tenir au moins une (1) fois par mois (pour un délai maximal de 45 jours entre chaque

date de réunion convoquée)."

5. Article 30 : Que cet article soit renommé "Éligibilité et durée des mandats" et que soit ajouté à la fin "Un mandat sur un Comité de travail ne peut excéder un an sans qu'il y ait de nouvelles élections. En cas de situations extraordinaires, le Conseil exécutif peut prolonger d'au maximum 45 jours un mandat si, et seulement si, durant ce délai aucun Conseil InterRégional ou Congrès ne sont convoqués."

6. Que les motions 6, 7, 8 et 9 soient adoptées en bloc :

- Annexe A, Article 1 : Changer "ainsi qu'au Conseil InterRégional" parce que contredit l'Article 22.6, par : "Comité femmes."

- Annexe A, Article 5 : Remplacer "une des publications" par "un des médias."

- Annexe C, Article 15 : Remplacer "trois (3)" par "deux (2)", remplacer "deux (2)" par "un (1)" et ajouter : "15.1 En cas d'impossibilité de se conformer aux présents délais, toutes propositions principales n'ayant pas été acheminées dans les délais pourront être mises en dépôt avec le tiers absolu des votes (33 % + 1 des votants)."

- Annexe C, Article 16 : Abroger la dernière phrase et y ajouter "16.1 En cas d'impossibilité de se conformer aux présents délais, toutes propositions principales n'ayant pas été acheminées dans les délais pourront être mises en dépôt avec le tiers absolu des votes (33 % + 1 des votants). Si la proposition émane d'une association membre ou de toutes instances autres que le Conseil exécutif s'étant conformées à l'article 15 du présent annexe, la disposition 16.1 n'est pas applicable."

7. Article 5 : Que "Dans les universités où l'association de campus n'est pas membre de l'ASSÉ, les regroupements étudiants basés sur les programmes d'étude (module, département, faculté) peuvent y adhérer. Ces regroupements doivent alors se regrouper en caucus, par campus, sur la base du principe une association = un vote. Les droits de paroles et de propositions restent toutefois distincts. Dans les universités où il n'existe pas d'association générale unitaire, mais seulement des associations sectorielles, chacune de ces associations bénéficient d'un droit de vote distinct" soit remplacé par : "Pour les associations universitaires le droit de vote est défini en fonction des décisions du Congrès. Celui-ci est libre de permettre à chaque association membre de préserver un droit de vote distinct ou de jumeler les associations étudiantes universitaires membres de petites tailles en délégation au sein duquel lesdites associations partagent leur droit de vote. Toutes décisions de regrouper des associations universitaires membres de petites tailles au sein de délégation doivent être approuvées par les deux tiers (2/3) des membres votants. Par contre, les reconsidérations aux sujets des délégations ne nécessitent pas d'avis de motion lorsque celles-ci font suite à l'adhésion d'une ou de plusieurs nouvelles associations étudiantes universitaires de petites tailles, mais nécessitent tout de même la majorité des deux tiers (2/3) des membres votants."

Dépôt des avis de motion

1. Que soit créé le poste Secrétaire aux affaires gouvernementales sur le Conseil exécutif.

2. Que soient créés les postes de Secrétaire aux rapports sociaux internes et Secrétaire à l'intersyndicale sur le Conseil exécutif.

3. Que le point *Femmes* devienne des sous-points des autres points non-statutaires et pertinents de l'ordre du jour des Congrès et qu'un caucus non-mixte de 1 heure avec retour soit inclut dans l'un des points dudit ordre du jour.

4. Pour une analyse féministe dans les cours, au même titre que les autres approches, dans le but de sensibiliser et de conscientiser les étudiants et les étudiantes à une vision voulant redéfinir le modèle féminin et l'adapter à une vision plus juste de l'apport des deux sexes au sein de la société.
5. L'ASSÉ se positionne pour l'avortement libre et gratuit et accessible.
6. L'ASSÉ se positionne pour la liberté, l'accessibilité et la gratuité de l'ensemble des moyens de contraception.
7. L'ASSÉ se positionne contre toute forme de promotion d'un idéal féminin et masculin standardisé dont celui modelé par le marché capitaliste et patriarcal.
8. Considérant que nous nous opposons à toute forme de promotion d'un idéal féminin standardisé dont celui modelé par le marché capitaliste *et patriarcal*, l'ASSÉ se positionne contre tout concept relié à la femme-objet menant entre autre a la marchandisation du corps des femmes.

Perspectives d'avenir pour l'ASSÉ et le syndicalisme de combat

Délibérante

1. A) : Que la réflexion sur la tenue du Forum sur le mouvement étudiant et le syndicalisme de combat soit reportée au Congrès annuel.
2. A) : Que, dans la mesure du possible :
 - Le camp de formation d'hiver 2006 les 28 et 29 janvier à l'Université de Montréal;
 - Le Congrès d'hiver 2006 ait lieu les 11 et 12 février à Matane;
 - Le party du 5^{ième} anniversaire de l'ASSÉ le 25 février 2006 à Montréal ou Sherbrooke.
3. A) : Dans une perspective d'expansion de l'ASSÉ vers les régions, de mettre en place des tournées et suivis des régions en favorisant des délégations en provenance de ces régions.

Varia

1. Motion soleil à tous ceux et celles qui ont travaillé au praesidium durant le Congrès d'orientation.
2. Motion gros câlin à tous ceux et toutes celles qui sont resté-e-s tout au long Congrès d'orientation afin de permettre un quorum resplendissant.

Résumé des mandats par les différents types de propositions

A- Pour adoption immédiate

Pour les propositions normales devenant effectives au moment de leur adoption.

Principes de base et revendications de l'ASSÉ

1. Qu'un comité de réflexion ad hoc soit créé et qu'il soit mandaté à produire un document visant :

- À définir la gratuité scolaire;
- À expliciter les revendications de l'ASSÉ à ce sujet;
- À explorer des moyens de mise en application de ces revendications.
- Qu'il soit composé des membres suivants :
 - Typhaine Leclerc-Sobry (AGECFXG)
 - Pascal Rheault (AÉCS)
 - Hugo Desgagné (AEMSP-UQAM)
 - Un ou une membre de l'exécutif de l'AFESH-UQÀM (à être déterminéE)
 - Jérôme Aubin (AEMSP-UQÀM)
 - Qu'Hugo Desgagné et Jérôme Aubin soient les coordonnateurs du comité ad hoc.
- Que le rapport du comité ad hoc soit déposé au Congrès annuel.

2. Considérant que les produits menstruels sont toxiques et nocifs pour la santé des femmes;

Que l'ASSÉ se positionne pour la promotion et l'accessibilité aux alternatives menstruelles telles que le keeper, la diva cup et les serviettes en coton;

Que l'ASSÉ se positionne contre toute forme de promotion d'un idéal hétérosexuel standardisé dont celui modelé par le marché capitaliste et patriarcal.

Fonctionnement interne

1. Que les gens en charge des comités diffusent aux associations membres les moments des réunions pour favoriser l'implication volontaire et spontanée;

Que les informations sur les comités et les suivis des projets soient diffusés sur Internet;

Que les associations locales diffusent largement l'information quant aux places disponibles sur ces comités auprès de leurs membres, particulièrement ceux et celles qui ne sont pas sur les exécutifs locaux.

2. Que les finances deviennent un mandat prioritaire du ou de la Secrétaire à la coordination jusqu'à ce que le poste de Secrétaire aux finances soit comblé;

Et que, en ce sens, les tâches suivantes soient assumées par le Secrétaire à la coordination :

- Prendre connaissance des documents de gestion administrative et financière de l'ASSÉ;
- Informer l'exécutif, sur une base hebdomadaire, de l'état des finances de l'ASSÉ;
- Superviser l'analyse des finances et des prévisions budgétaires pour le prochain Congrès de l'ASSÉ et rédiger une présentation de cette analyse.

3. Dans le but de faciliter l'articulation des revendications de l'ASSÉ au niveau local, que le Congrès favorise la tenue de caucus/ateliers de type cégep/université.

4. Que le Comité recherche et réflexion soit mandaté de rédiger un rapport sur le contexte socio-

politique québécois au moins 2 semaines avant la tenue du Congrès annuel. Que ce rapport comprenne une revue des enjeux en éducation, dans les autres luttes progressistes, et des pistes de réflexion pour l'élaboration du plan d'action annuel;

Que le Comité information soit mandaté de produire un guide de préparation aux instances de l'ASSÉ à partir de l'ébauche présentée en annexe 1 du mémoire de l'AFESH-UQÀM.

5. Que les associations membres et le Conseil exécutif soient encouragés à produire un document de recherche et de réflexion pour appuyer certaines des propositions qu'elles font au Congrès, particulièrement lorsqu'il s'agit de propositions ayant trait aux plans d'action.

6. Noter dans les procès-verbaux des différentes instances de l'ASSÉ la différence entre le nombre d'interventions des hommes et des femmes.

7. Créer la fonction de gardien et gardienne du senti pour le Congrès;

Que soit accordé un tour de parole prioritaire à la personne désignée comme gardien ou gardienne du senti afin que tout problème soit réglé rapidement.

8. Que, dans le cadre de nos instances, des pauses soient plus souvent proposées lorsqu'un débat semble mener nulle part ou que la tension entre les individus monte;

Que, dans le cadre de nos instances, l'on hésite moins de trancher un débat par un vote ou de proposer une mise en dépôt lorsqu'un débat s'éternise;

Qu'il y ait plus de rencontres informelles, hors-instances, entre militants et militantes afin de favoriser le sentiment de camaraderie;

Que les problématiques liées aux dynamiques de travail soient abordées le plus possible au fur et à mesure qu'elles surviennent afin d'éviter une accumulation;

Que soient favorisés la planification d'avance et l'accomplissement plus assidu de nos tâches respectives afin d'éviter les situations et les sentiments d'urgence;

Qu'il y ait une reconnaissance accrue de nos succès et de nos bons coups.

9. Attendu que des positions et des actions féministes s'avèrent récurrentes d'année en année;

Que le comité femmes soit mandaté de rédiger une politique féministe.

10. L'adoption des recommandations du mémoire sur la formation.

11. Que l'ASSÉ inclue une liste des externes membres sur le site Internet.

Campagnes, stratégies, mobilisations et informations

1. Que les actions de l'ASSÉ soient dûment organisées, pour que de façon générale, les actions permettent et encouragent un accroissement de la participation étudiante aux actions futures, de façon à ce que la base militante s'élargisse et pour permettre une réelle escalade des moyens de pression faisant accroître le rapport de force en notre faveur. Qu'elles mettent de l'avant nos revendications et l'argumentaire qui les sous-tend, de façon à faire progresser notre cause et y sensibiliser la population, étudiante ou non.

2. Que l'ASSÉ dénonce publiquement les publicités sexistes lors de la campagne contre la marchandisation du corps des femmes;

Que l'ASSÉ, le Comité femmes, les comités locaux, les associations membres et les Conseils régionaux participent activement à mener une campagne percutante sur la marchandisation du corps des femmes en informant et en mobilisant leurs propres membres.

3. Qu'à toutes les occasions possibles, que les documents d'analyses de l'ASSÉ soient soumis au Comité femmes pour que celui-ci soit en mesure d'émettre ses commentaires afin de favoriser une analyse genrée dans le discours de l'ASSÉ.

4. Que les mandats du journal *Ultimatum*, de la revue *Ultimatum* et de l'*Ultimatum Express* soient revus. Dans le but de définir et d'établir une meilleure complémentarité entre ces documents. Que le journal *Ultimatum* soit doté d'une section régionale et d'une section internationale. Et que soit favorisée la publication d'entrevues.

5. Inviter les jeunes du secondaire à participer à nos actions et d'inclure dans nos plans d'action un volet jeunes secondaires.

6. Favoriser un échéancier fixe et plus fréquent de parution pour l'*Ultimatum Express*.

7. Que l'ASSÉ appelle à des contingents féministes lors des diverses manifestations;
Que l'ASSÉ se munisse d'une bannière ASSÉ-FEMMES;
Que la réunion des comités femmes locaux de la session d'hiver soit publicisée et mise de l'avant afin que tous les comités femmes locaux étudiants du Québec puissent se réunir.

8. Que les documents de recherche et de réflexion produits servent à la production de matériel d'information et de mobilisation, synthétisé et vulgarisé.

Perspectives d'avenir pour l'ASSÉ et le syndicalisme de combat

1. Que la réflexion sur la tenue du Forum sur le mouvement étudiant et le syndicalisme de combat soit reportée au Congrès annuel.

2. Que, dans la mesure du possible :

- Le camp de formation d'hiver 2006 les 28 et 29 janvier à l'Université de Montréal;
- Le Congrès d'hiver 2006 ait lieu les 11 et 12 février à Matane;
- Le party du 5^{ième} anniversaire de l'ASSÉ le 25 février 2006 à Montréal ou Sherbrooke.

3. Dans une perspective d'expansion de l'ASSÉ vers les régions, de mettre en place des tournées et suivis des régions en favorisant des délégations en provenance de ces régions.

B- Pour adoption en recommandation

Pour les recommandations nécessitant un certain travail d'élaboration avant de devenir des propositions. En absence de spécification contraire, le travail d'élaboration sera confié à l'exécutif et les propositions seront sujettes à adoption au Congrès d'hiver.

Fonctionnement interne

1. Que le RÉÉSUM et l'AÉHUM, en collaboration avec le Secrétaire aux relations internes, soient mandatés de dégager des solutions concrètes afin d'améliorer la communication et la cohésion interne.

Campagnes, stratégies, mobilisations et informations

1. Que notre compréhension et notre application du principe de la diversité des tactiques s'insèrent dans une optique d'escalade des moyens de pression : que toute tactique n'est pas bonne à utiliser à tout moment, mais qu'une diversité de tactiques est nécessaire à l'instauration d'un rapport de force avec le gouvernement, chacune en son temps. Que la détermination du moment où la radicalisation de la lutte est nécessaire revient à l'ensemble des membres et non à l'esprit d'initiative d'une minorité de membres.

2. Considérant l'importance d'assurer la présence du discours de l'ASSÉ sur la scène publique;
Considérant l'importance que soit préparé un dossier de presse pour chaque action organisée par l'ASSÉ;

Que soit étudiée la création d'une équipe de communication ayant pour tâches potentielles : La révision et le développement de stratégies médiatiques et le support aux porte-parole de l'ASSÉ.

3. Que les représentants et représentantes médiatiques de l'ASSÉ puissent dissocier l'ASSÉ de gestes commis lors d'actions de l'ASSÉ s'ils ne respectent pas le cadre établi par un mot d'ordre du Congrès.

4. Produire un document d'organisation sur la « gestion des journées de grève » afin de pallier à l'inexpérience au niveau local.

5. Pendant les grèves, disposer d'une feuille flexible avec les mots d'ordre de la semaine – afin d'orienter au niveau local le travail des exécutifs.

6. Prioriser des journées et/ou des événements clés plutôt que de s'éparpiller dans toutes sortes de petites activités qui peuvent coûter cher en déplacement pour les cégeps de région pour peu de résultats (sans tomber dans la facilité et de n'organiser qu'un ou deux événements).

C- Pour adoption en orientation

*Pour les orientations nécessitant un travail d'élaboration avant de devenir des politiques de l'ASSÉ.
En absence de spécification contraire, le travail d'élaboration sera confié au Conseil InterRégional et
les politiques seront sujettes à adoption au Congrès annuel.*

Principes de base et revendications de l'ASSÉ

1. Qu'une réflexion interne soit amorcée sur les moyens devant être mis en place afin que l'ASSÉ puisse être en mesure d'assurer une production soutenue de documentation sérieuse et scientifique en lien avec les principes et revendications de base.
2. Que l'ASSÉ encourage ses associations membres à adopter et appliquer une politique écologiste et à faire pression sur leurs institutions scolaires pour qu'elles en adoptent une, si ce n'est déjà fait. Que ces démarches s'inscrivent dans la construction d'une politique écologiste propre à l'ASSÉ.

Fonctionnement interne

1. De revoir la délimitation des territoires et le financement des Conseils régionaux dans l'optique de consolider les associations au niveau régional.
2. Que l'ASSÉ se dote d'une structure de téléconférences, dans la mesure de ses moyens financiers et matériels, dans le but de favoriser la participation des régions aux différentes instances.
3. Que soit élaborée une proposition de réforme du Conseil InterRégional dans la perspective de rendre fonctionnelle une instance intermédiaire entre le Congrès et le Conseil exécutif;
Que ce mandat soit traité en priorité au prochain Conseil InterRégional.